



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 15413

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de créer un corps d'enseignants titulaires dans la spécialité médecine générale. Face aux enjeux majeurs de l'avenir de la profession et sa présence sur le territoire, la création d'une filière universitaire en cette spécialité permettrait aux étudiants d'avoir un stage d'externat dès le 2e cycle ainsi qu'une validation juridiquement sûre de leur diplôme en médecine générale. En conséquence, elle lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur la perspective de créer une filière universitaire dans la spécialité médecine générale.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. En 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré pour que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15413

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 699

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218